



Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez simuler votre barème, vérifier en ligne votre fiche syndicale préremplie et nous communiquer vos vœux. Rendez-vous sur notre site : <https://toulouse.snes.edu/>

Pour les non-adhérents, il sera possible aussi de remplir en ligne une fiche de suivi et de nous communiquer vos vœux. Nous pourrons ainsi les vérifier et vous accompagner dans votre demande de mutation, tout en comptant vous compter bientôt parmi nous, car seules les cotisations des syndiqués permettent au SNES-FSU de fonctionner.

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les stagiaires : stagiaires@toulouse.snes.edu
- pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu
- pour les PsyEN 2d degré : bennassar.garnier@wanadoo.fr
- pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : mutations@toulouse.snes.edu

À chaque participation à l'INTRA, toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées par des pièces récentes (datant de 2019 au moins) jointes au formulaire de confirmation de demande de mutation sauf pour les participants à l'INTER pour lesquels les bonifications sont conservées.

Attention cependant aux situations ouvrant droit à des bonifications dans notre académie qui ne pouvaient pas être prises en compte dans le cadre de l'INTER. Il faut fournir les pièces et demander la bonification !

QUELLES PIECES ?

Il vaut mieux fournir trop de pièces que pas assez mais grâce à notre fiche de suivi en ligne, à chaque situation déclarée nous vous rappellerons les pièces à fournir.

N'hésitez donc pas au plus vite à vous connecter à votre espace adhérent et à renseigner votre situation.

La circulaire académique revient aussi de façon exhaustive sur les pièces à fournir. Lisez et relisez cette liste pour ne rien oublier. Sans pièce justificative, les bonifications ne vous seront pas comptées.

Cependant, si vous ne disposez pas encore de pièces justifiant des situations nouvelles (nouveau travail du conjoint par exemple), ou si vous êtes en désaccord, ou même si vous avez un doute concernant votre échelon, votre ancienneté de poste, vos années de séparation..., signalez-le sur le formulaire, recalculez votre barème en conséquence et notez tout cela de façon manuscrite et en rouge sur la confirmation de demande de mutation. Gardez une copie de cette confirmation et après envoi à l'administration, n'oubliez pas d'envoyer une copie pdf, par mail, au Snes-Fsu à : mutations@toulouse.snes.edu

Si l'administration ne vous suit pas dans votre demande de correction et affiche un autre barème en Mai, vous pourrez à nouveau demander correction de votre barème lors de cette deuxième période d'affichage en Mai et éventuellement modifier vos vœux.

Le Snes-Fsu sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits.



SNES-FSU Toulouse
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@toulouse.snes.edu
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures
Site académique : <https://toulouse.snes.edu>
Facebook : <https://www.facebook.com/snestoulouse/>
Twitter : https://twitter.com/SNES_Toulouse

